

France - Grand Parc du Puy du Fou

Logement Hôtel Mercure 4**** à Niort

du 03 au 08 juillet ou du 04 au 09 sept. 2024 - 5 jours / 4 nuits

A partir de 870 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

2 jours dans le parc du Puy du Fou
Spectacles nocturnes cinéscénie
et noces de feu inclus
Visite guidée de la Rochelle

JOUR 1 : VOTRE VILLE / NIORT

Rendez-vous des participants et départ par l'autoroute en direction de Montpellier. Arrêt de détente en cours de route et continuation vers Toulouse. Déjeuner libre. Après le déjeuner, poursuite du voyage pour Niort. Dîner et logement à l'hôtel.

JOUR 2 : PUY DU FOU / Grand Parc et Noces de Feu

Petit-déjeuner et départ pour une première journée extraordinaire au parc du Puy du Fou. Chaque spectacle, chaque aventure resteront gravés à jamais dans votre mémoire. Préparez-vous à vivre une expérience bouleversante riche en émotions fortes, en grands spectacles et en souvenirs à l'occasion d'une journée hors du temps. Découvrez « Le Secret de la Lance » qui vous fera vibrer au rythme des cascades équestres, des chevaliers dans une épopée médiévale à grand spectacle. Vivez une aventure émouvante de cape et d'épée avec « Le Mousquetaire de Richelieu », superbe spectacle dans un théâtre monumental du XVIIème siècle ! Déjeuner libre dans le parc. Découvrez le Premier Royaume. En pleine chute de l'Empire Romain, accompagnez Clovis, célèbre roi Franc au fil de ses conquêtes. Revivez la fureur des jeux du cirque dans le stadium gallo-romain et dans une ambiance survoltée avec le spectacle « le Signe du Triomphe ». Suivez le destin glorieux d'un officier de marine Français, héros de la Guerre d'Indépendance Américaine, dont la vie va basculer en 1793 dans un ultime combat pour la liberté en assistant au spectacle « Le Dernier Panache » ! Un grand spectacle haletant, épique et émouvant servi par une mise en scène unique au monde. En fin d'après-midi, dîner dans le parc puis spectacle nocturne « Les Noces de Feu » ! La muse violoniste et le pianiste virtuose se retrouvent pour célébrer leur amour éternel dans une féerie d'eau et de feu. Assistez à ces noces fantastiques où danseurs et décors géants surgissent des profondeurs du lac, tels des mirages et reprennent vie pour offrir aux jeunes mariés le rêve d'une fête inoubliable (Prévoir un vêtement chaud et imperméable pour la séance). Retour à l'hôtel et nuit.

JOUR 3 : PUY DU FOU / Grand Parc et Cinéscénie

Petit-déjeuner et départ pour une seconde journée au « grand parc du Puy du Fou ». Revivez les premiers pas du cinéma avec « Le Mime et l'Etoile », et suivez le tournage en noir et blanc du réalisateur Félix. Plongez dans l'univers fantastique des « Chevaliers de la Table Ronde », ou encore de « La Renaissance du Château » ou les tableaux vous parlent, les miroirs vous observent, les fantômes dansent encore... Découvrez « Les Amoureux de Verdun » : au cœur de l'hiver 1916, dans une tranchée enneigée vous vivez la correspondance amoureuse d'un soldat et de sa fiancée. A chaque spectacle, une nouvelle aventure commence ! Les attaques de vikings ou les joutes des chevaliers vous plongent au cœur de l'action à grand renfort d'effets spéciaux grandioses, de cascades...! Puis, le Grand Carillon : au cœur du village du XVIIème siècle, vous allez remonter le temps grâce aux chorégraphies aériennes des sonneurs de cloches du grand carillon. Déjeuner libre. Puis quittez le port de Brest et embarquez en 1785, pour des mers inconnues, et vivez depuis l'intérieur l'odyssée de la mythique expédition de La Pérouse. En fin d'après-midi, dîner dans le parc puis spectacle nocturne : la Cinéscénie. Une scène de 23 hectares, 2500 acteurs, plus de 12 millions de spectateurs, une heure trente de grand spectacle devenu un mythe inmanquable et considéré comme l'un des plus beaux spectacles de nuit au monde. (Prévoir un vêtement chaud et imperméable pour la séance). Retour à Niort après cette représentation unique. Nuit.

JOUR 4 : NIORT / LA ROCHELLE

Petit-déjeuner et matinée libre qui pourra être mise à profit pour vous balader dans le marché de Niort, qui a lieu tous les samedis. Déjeuner à l'hôtel. Après le repas, départ pour La Rochelle. A l'arrivée, rencontre avec le guide et visite guidée de la ville qui jouit d'un patrimoine remar-

quable. Du Moyen Âge à la Renaissance, du XVIIème à nos jours, c'est toute l'histoire de la cité que vous découvrirez à travers les quais du Vieux Port et les rues du centre historique : rues à arcades, maisons à pans de bois et ardoises, façades de pierres sculptées, grands hôtels d'amateurs du XVIIIème... Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 5 : NIEUL SUR L'AUTISE / MARAIS POITEVIN

Après le petit-déjeuner, départ pour la visite de l'Abbaye Saint Vincent de Nieul sur L'Autise. Trésor caché à la lisière du Marais Poitevin, l'abbaye Saint Vincent de Nieul-sur-l'Autise reste à ce jour l'un des plus précieux témoins du patrimoine religieux de la région. Vous découvrirez un véritable chef d'œuvre de l'art roman français, qui présente l'un des rares ensembles monastiques complets : Abbatale, cloître et bâtiments conventuels vous ouvrent leurs portes. Puis départ en direction de Coulon, au cœur du marais poitevin et déjeuner. Après le repas, vous effectuerez une agréable promenade en « plate » (barque locale), à travers les conches et rigoles, lieu de flânerie et de repos dans la « Venise verte ». Après la balade, temps libre dans la petite ville de Coulon, puis retour à Niort. Dîner et nuit.

JOUR 6 : NIORT / VOTRE VILLE

Petit-déjeuner à l'hôtel et départ de Niort par l'autoroute en direction de Bordeaux, Toulouse. Déjeuner libre. Après-midi, retour en direction de Marseille et sa région où l'arrivée est prévue en fin de journée.

INFORMATION : En cas d'annulation à partir de D-30, il sera retenu la somme de 150€ non remboursable correspondant aux deux journées dans le parc du Puy du Fou ainsi que la Cinéscénie. Ces frais restent indépendants des conditions générales d'annulation.

LE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
Les boissons au cours des repas
La pension complète (excepté les déjeuners des jours 2 et 3)
Les excursions et visites mentionnées au programme
L'entrée au Grand Parc du Puy du Fou pour deux jours
L'entrée à l'Abbaye Saint Vincent de Nieul sur L'Autise
La visite guidée de La Rochelle
La promenade en barque dans le Marais Poitevin
La soirée Noces de Feu
La soirée Cinéscénie
La taxe de séjour
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)
L'assurance « Protection sanitaire » (offerte)

LE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 220 €
Les déjeuners de route
Le déjeuner des jours 2 et 3
Les pourboires
Les dépenses personnelles

En partenariat avec

Voyages
SABARDU

es13
L'EXPERT DES LOISIRS
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation

25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours

50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours

75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours

90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ

100 % du montant du voyage le jour du départ

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.

Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation. En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;

Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **MUTUAIDE** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE ASSISTANCE ET ANNULATION

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'**Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur MUTUAIDE couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme .